

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Kossowski,
rapporteur au nom de la commission spéciale

ARTICLE 4

Dans les alinéas 6, 10, 12 et 15 de cet article, après le mot :

« organisatrice »,

insérer les mots :

« de transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.